

o.253.0 - HI/BOU

Berne, le 14 juillet 1988

Réunion de travail entre des  
représentants du DFAE et du CICR,  
le 13 juillet 1988 à Berne

Compte rendu des entretiens

PARTICIPANTS

Représentants du DFAE

Monsieur l'Ambassadeur Franz Muheim,  
Directeur de la Direction des organisations internationales  
(Présidence)

Monsieur Arthur Bill,  
Délégué aux missions de secours à l'étranger, a.i., ASC

Monsieur Jean-François Giovannini,  
Chef de la Division de la politique et de la planification de la  
coopération au développement, DDA

Monsieur le Ministre Blaise Godet,  
Sous-directeur,  
Direction du droit international public

Monsieur le Ministre Walter Gyger,  
Sous-directeur,  
Direction des organisations internationales

Madame Rosmarie Schelling,  
Chef de la Section aide humanitaire et alimentaire, DDA

Monsieur Adrien Evéquo, z,  
Mission permanente de la Suisse près les organisations interna-  
tionales, Genève

Monsieur Pierre Helg,  
Section des Nations Unies et des organisations internationales,  
DOI

Représentants du CICR

Monsieur Jacques Moreillon,  
Directeur général au CICR, Genève

Monsieur Yves Sandoz,  
Directeur adjoint,  
Chef du Département de la Doctrine et du Droit

Monsieur Hans-Peter Gasser,  
Conseiller juridique de la Direction (Protocoles)

Monsieur Fritz Steinemann,  
Chef du Service des relations publiques (125ème anniversaire)

Monsieur Jean-Claude Hefti,  
Secrétaire à la Présidence et à la Direction

1. Réorganisation, structure budgétaire et plan quinquennal  
(1990-1994) du CICR

a) Réorganisation de la direction du CICR

Avec le départ de M. Moreillon, Directeur général au CICR, la Direction du Comité ne comptera, dès le 1er septembre 1988, plus de directeur général, mais six membres responsables chacun d'un département, à savoir :

- M. André Pasquier, Chef du Département des opérations;
- M. Yves Sandoz, Chef du Département de la doctrine, du droit et des relations avec le Mouvement;
- M. Michel Convers, Chef du Département du soutien opérationnel;
- M. Jacques Hertschuch, Chef du Département des finances et de l'administration;
- M. Philippe Dind, Chef du Département des ressources humaines;
- M. Alain Modoux, Chef du Département des communications.

MM. Pasquier et Sandoz prendront le titre de directeur. La nouvelle direction sera non plus collégiale, mais semi-collégiale, en ce sens qu'à l'égard du Comité exécutif,

- 3 -

ses membres seront solidairement responsables de la gestion d'un certain "tronc" d'affaires et individuellement responsables de leur propre département. Cette réorganisation de la direction présente l'avantage pour ses membres d'avoir un accès plus direct au Comité exécutif.

Le Président du CICR continuera à diriger les séances de direction. Comme par le passé, en cas de désaccord entre la direction et le Président, le Comité exécutif tranchera. Élément nouveau en revanche, le Président sera habilité, dans l'hypothèse d'un différend au sein de la direction, à choisir entre la solution de le porter devant le Comité et celle de le résoudre lui-même.

Le Vice-président remplacera le Président en l'absence du Président et, en présence de ce dernier, se verra confier des tâches ad hoc.

Le CICR communiquera son organigramme au DFAE dans le courant du mois de septembre.

b) Structure budgétaire

Actuellement, le budget ordinaire du CICR comprend des postes qui ont trait à des activités sur le terrain, comme les frais des délégations permanentes pour Israël et les territoires occupés ou pour l'Iran et l'Irak, et qui dès lors, pourraient être inclus dans le budget extraordinaire. Par ailleurs, certains postes, tels que l'aide à l'Éthiopie, peuvent passer du budget ordinaire, lorsque la situation politique est calme, au budget extraordinaire, en période de troubles. Cette manière de procéder manque de transparence et s'est avérée difficile à expliquer aux donateurs. Aussi la structure du budget est-elle actuellement revue.

Le budget ordinaire devrait dorénavant être limité aux seules activités du siège (environ 90 millions de francs

par an), tandis que le budget extraordinaire devrait couvrir toutes les opérations sur le terrain (de 250 à 400 millions de francs par an). Les nouvelles qualifications du budget restent à être déterminées.

c) Plan quinquennal (1990-1994)

Le plan, qui devrait être adopté fin juillet 1988 par le Conseil exécutif et fin août 1988 par l'Assemblée, prévoit

- la stabilisation des activités au siège, soit la croissance zéro des effectifs en personnel, avec une augmentation annuelle des coûts salariaux, répondant aux usages du marché du travail à Genève, de 1,5 à 2,5 % pour compenser l'inflation;
- le renforcement de la présence du CICR sur le terrain, notamment par l'ouverture de délégations régionales dans le Golfe persique, à Moscou, dans le Pacifique et à Mexico.

2. Contribution ordinaire de la Confédération au CICR pour les années 1990-1993

Le DFAE ne sera à même de déterminer les montants de cette contribution qu'après avoir pris connaissance du détail de la nouvelle structure budgétaire du CICR.

A ce stade toutefois, il semble que la Confédération devrait maintenir la "Faustregel" consistant à prendre à sa charge la moitié du budget ordinaire. Etant donné cependant que ce dernier, une fois restructuré, serait inférieur à celui des années précédentes, elle pourrait financer, selon des modalités qui restent à être précisées, certains postes du budget extraordinaire difficiles à "vendre" aux donateurs, comme les coûts fixes des délégations permanentes. Au total, la contribution pourrait être de 50 mio en 1990 et 1991, de 55 mio en 1992 et 1993.

La rédaction du message concernant la contribution ordinaire de la Confédération pour les années 1990-1993 devrait être entreprise dans les meilleurs délais. Dans cette perspective, le CICR s'est engagé à communiquer par écrit au DFAE tous les éléments nécessaires d'ici la fin du mois de juillet 1988.

3. Préparation de la XXVIème Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Les incidents relatifs à l'Afrique du Sud qui marquèrent la XXVème Conférence, à Genève en 1986, n'ont finalement été négativement ressentis que par une petite minorité des membres, à savoir les sociétés nationales des pays occidentaux, très attachées à l'image de la Croix-Rouge dans l'opinion publique libérale. En revanche, la plupart des gouvernements ont considéré l'exclusion des Africains du Sud comme une péripétie inhérente à ce genre de conférence, cependant que les sociétés nationales de la Croix-Rouge de pays en développement s'en sont même félicitées. En tout état de cause, la tenue de la Conférence dans un centre onusien comme Genève, comprenant des diplomates rompus au multilatéralisme, ne fut pas étrangère au déroulement des événements.

La XXVIème Conférence, qui aura en principe lieu à Cartagena (Colombie) en octobre 1990, risque de connaître des difficultés analogues. La question de l'acceptation de l'OLP pourrait cependant retenir davantage l'attention des participants que celle de l'exclusion de l'Afrique du Sud. L'évolution politique au Moyen-Orient et en Afrique australe pourrait également modifier les données dans un sens favorable.

Le CICR pencherait plutôt, pour l'instant, pour le maintien de la XXVIème Conférence à la date annoncée. Le DFAE, en revanche, verrait certains avantages à la repousser au moins d'une année, vu les développements prévus tant en Afrique du Sud qu'au Moyen-Orient. La Commission permanente prendra une

décision à ce sujet en octobre prochain. D'ici là, le DFAE pourrait faire part d'éventuels vœux au CICR qui en tiendrait compte lors de la discussion.

Les questions concernant l'Afrique du Sud et l'OLP mériteront dans tous les cas une préparation approfondie. Il conviendrait également de faire en sorte que les médias ne présentent pas d'éventuels imprévus sous un jour dramatique.

De façon générale, il pourrait être recouru informellement au réseau diplomatique suisse pour la mise sur pied de la prochaine Conférence.

#### 4. Démarches en faveur de la ratification des Protocoles additionnels et du respect du droit humanitaire

Il apparaît que les démarches entreprises par le DFAE en vue de la ratification des Protocoles, à l'occasion notamment de visites bilatérales, demeurent utiles, même si elles sont effectuées de façon assez automatique, car elles restent le seul moyen de rappeler régulièrement et officiellement aux gouvernements la question.

L'approche suivie jusqu'ici, qui tient compte des particularités de chaque Etat, doit être maintenue et encore affinée.

Des efforts sur le plan régional pourraient en outre contribuer, dans certains cas, à exercer une pression plus grande sur les gouvernements. Leurs modalités seront notamment examinées dans le cadre de séminaires organisés par le CICR.

Le 125ème anniversaire des Conventions de Genève, en août 1989, offrira une occasion de rappeler aux Etats la nécessité d'une ratification des Protocoles.

Par ailleurs, lors de la 43ème session de l'Assemblée générale de l'ONU en automne prochain à New York, la question des

Protocoles fera l'objet d'un point du jour. Le CICR souhaiterait qu'une résolution, semblable à celle du 3 décembre 1986 (Résol 41/72), qui invitait tous les Etats à envisager de devenir parties à ces instruments juridiques, soit adoptée par consensus. Il n'exclut pas un manque de coopération des Etats-Unis dans ce domaine. Le CICR verrait avec faveur, à cet égard, que la délégation de la Suisse s'engage comme par le passé, en aidant les Nordiques, qui présenteront vraisemblablement le projet de résolution, en intervenant au besoin dans les couloirs pour assurer le consensus et en prononçant une déclaration en 6ème Commission en faveur des Protocoles.

S'agissant des démarches ayant trait au respect du droit humanitaire, du type de celle entreprise en avril dernier lors de l'engagement d'armes chimiques dans le conflit Iran-Irak, l'étroite coordination instituée entre le DFAE et le CICR s'est avérée utile et demeurera nécessaire à l'avenir.

5. Activités autour du 125ème anniversaire de la Croix-Rouge (1863-1988)

Divers événements ont déjà été mis sur pied à cette occasion entre 1988 et 1989.

Trois actions principales subsistent, à savoir

- un geste humanitaire exceptionnel à la charge de chaque Etat sur la base d'une proposition émanant de sa société nationale de la Croix-Rouge (il devrait s'agir moins d'une contribution financière que d'un acte, tel qu'une amnistie de prisonniers politiques, que l'observation d'une trêve, ou que la réunion de familles). La Suisse n'a pas encore été approchée à ce propos;
- l'organisation d'un "supercamp" à Solferino en août 1989, au cours duquel des jeunes seront notamment initiés aux sept principes fondamentaux de la Croix-Rouge;
- une campagne humanitaire menée par la Croix-Rouge suédoise en 1989.

## 6. Anniversaires des Conventions de Genève

Le 125ème anniversaire des Conventions de Genève de 1864 sera célébré le 22 août 1989, et le 40ème anniversaire des Conventions de Genève le 12 août 1989.

Le CICR et le DFAE s'associeront à cette occasion pour mettre sur pied, à Berne le 27 juin 1989 et à Genève le 29 juin 1989, des tables rondes consacrées au droit humanitaire, qui réuniront par exemple des journalistes, des politiciens, des représentants d'universités, de l'armée, des internationaux, etc..

Un message du Président de la Confédération sera également adressé à tous les Etats.

Le 21 août 1989 en outre, une conférence de presse se tiendra aux Archives fédérales à Berne, dirigée par le Chef du Service de presse de la Chancellerie fédérale, au cours de laquelle les originaux des Conventions seront présentés et des allocutions prononcées, notamment par le Chef du DFAE, par le Président du CICR et par le Président de la Croix-Rouge suisse.

Dans ces différents cas, le Ministre W. Gyger (DOI) ou M. P. Helg (DOI) seront les interlocuteurs du CICR, représenté par M. Frédéric Steinemann, responsable des relations publiques du Comité.

## 7. Musée international de la Croix-Rouge

Le Musée sera inauguré le 29 octobre 1988.

Le CICR sera vraisemblablement informé au mois de septembre prochain de la présence éventuelle de Mmes Reagan et Gorbatchev. Les Etats-Unis, pour l'heure, n'ont fourni aucune contribution financière ou matérielle au Musée. En tout état de



cause, il conviendrait d'éviter que l'une de ces dames seulement ne se rende à Genève, en raison en particulier de l'interprétation que les médias pourraient en donner.

Les présidents de toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été invités. Une minorité seulement, toutefois, devrait venir à Genève, en raison du coût du déplacement.

## 8. Divers

### a) Place et rôle de l'Institut Henry Dunant au sein du Mouvement de la Croix-Rouge

L'Institut est un centre de rencontres au service du Mouvement, notamment dans le domaine de la formation et de la sauvegarde de l'unité de la "culture" de la Croix-Rouge.

Le CICR considère que l'Institut est un organe utile.

La Ligue, en revanche, lui attache peu de prix. Si elle décide en automne 1988 de ne pas attribuer un rôle plus important à l'Institut, elle pourrait contribuer à le priver définitivement de sa raison d'être.

### b) Mesures internes de mise en oeuvre du droit international humanitaire

Un travail de longue haleine doit être entrepris sur ce plan. Les communications réciproques, entre gouvernements, des mesures prises au niveau national n'en sont qu'une première impulsion.

La forme de ces communications (langues, volume des textes à échanger, etc.) fera l'objet, le moment venu, de discussions entre la DDIP, en particulier le Ministre B. Godet et M. Ch. Bubb, et le CICR, représenté par M. Zimmermann.

c) Ouvrage du Professeur Favez consacré au CICR et à la Confédération pendant la Guerre 39-45

Ce livre, qui paraîtra en novembre prochain, présente tant le CICR que le Conseil fédéral, dont le membre Etter était aussi membre du Comité, sous un jour "très suisse", c'est-à-dire empreint d'une prudence, notamment à l'égard de l'Allemagne, parfois accablante. Il ne manquera pas de recevoir un certain écho dans les médias.

Le CICR se prépare d'ores et déjà à répondre aux éventuelles questions des journalistes. Il suggère au DFAE, auquel il fera parvenir prochainement un exemplaire provisoire, d'agir pareillement, en désignant par exemple un interlocuteur qui connaîtrait aussi bien le livre lui-même que cette période délicate de l'histoire suisse.

L'Ambassadeur Muheim s'est engagé à soumettre cette question à l'avis du Chef du Département.

9. Suivi de la présente réunion

Les participants sont convenus qu'à l'issue de l'Assemblée du CICR qui se tiendra les 24 et 25 août 1988, une réunion de travail - consacrée avant tout à la nouvelle structure budgétaire et au message concernant la contribution ordinaire de la Confédération pour les années 1990-1993 - aura lieu. M. Moreillon, notamment, y prendra part.

Les dates du lundi 29 août ou du mercredi 31 août 1988 sont provisoirement retenues à cet effet.

---

o.253.0 - HI/BOU

Berne, le 14 juillet 1988

SWI 15. Juli 88-15

NOTE A :

Monsieur Arthur Bill,  
Délégué aux missions de secours à l'étranger, a.i., ASC

Monsieur Jean-François Giovannini,  
Chef de la Division de la politique et de la planification de la  
coopération au développement, DDA

Monsieur le Ministre Blaise Godet,  
Sous-directeur,  
Direction du droit international public

Madame Rosmarie Schelling,  
Chef de la Section aide humanitaire et alimentaire, DDA

Monsieur Adrien Evéquo, z,  
Mission permanente de la Suisse près les organisations interna-  
tionales, Genève

Réunion de travail entre des  
représentants du DFAE et du CICR,  
le 13 juillet 1988 à Berne

Ci-joint, vous trouverez le compte rendu de la réunion citée en  
marge.

Direction des organisations internationales

*F. Muheim*

Muheim

Annexe : mentionnée

Copie avec annexe : - Mission suisse à Genève  
- Mission suisse à New York  
- Direction politique  
- DDIP  
- DDA  
- MF, GWB, HER, CM, HI